



## Bilan de la session 2025 de l'examen du DELF

L'examen du DELF – diplôme d'étude en langue française- constitue pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France – EANA- comme pour les enseignants qui les y préparent, que ce soit dans le cadre spécifique des cours de FLS ou en classe ordinaire- un jalon important dans leur parcours de scolarité et d'inclusion dans la société française.

Il peut constituer en effet un élément essentiel, reconnaissant les connaissances et les compétences développées en langue française, dans un dossier de demande de titre séjour. Un niveau B1 est attendu dans le cadre de cette procédure pour obtenir un statut de résident, un niveau A2 est exigé pour un titre de séjour pluriannuel.

Sous statut scolaire, l'examen du DELF se décline en trois niveaux :

- Le niveau A1 : ce niveau correspond à un niveau d'utilisateur débutant ou niveau introductif ou de découverte. Cela signifie que les candidats titulaires du DELF A1 savent comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes de la langue française ; comprendre à l'oral et à l'écrit comme produire des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.  
Dans l'académie, la présentation à ce niveau de l'examen est réservée aux EANA non scolarisés antérieurement, scolarisés pour leur première année en France.
- Le niveau A2 : ce niveau correspond à un niveau intermédiaire ou usuel.
- Le niveau B1 : ce niveau correspond à un niveau d'utilisateur indépendant ou niveau seuil.

### Les chiffres de la session 2025 et leur analyse

#### I- Analyse quantitative

**1700 élèves** se sont présentés à l'examen cette année, 1512 l'année dernière, soit une augmentation de 11%.

	Niveau A1	Niveau A2	Niveau B1	TOTAL
Nombre d'inscrits dans les départements 27 et 76	191	420	175	<b>786</b> , soit environ 70% des EANA scolarisés dans le second degré
Nombre d'inscrits dans les départements 14, 50 et 61	<b>231</b>	388	<b>295</b>	<b>914</b> , soit la quasi-totalité des élèves scolarisés dans le second degré

➔ Si le nombre d'inscriptions comprend aussi les apprentis, il reste que ce chiffre souligne la place majeure accordée à cet examen dans le parcours des EANA, l'examen tendant à devenir, sans avoir de caractère obligatoire, le diplôme de fin de parcours en UPE2A.

**Il y a là un axe essentiel de travail afin de redonner à cet examen sa place tout renforçant la préparation et l'inscription de ces élèves aux examens rythmant le parcours de scolarité**

au sein de notre système éducatif : le CFG, le DNB en premier lieu pour les élèves de collège et en seconde prépa-métier.

## II- Analyse qualitative

### Résultats par épreuve

	CO /25	CE /25	PO /25	PE/25
Niveau A1	14,1 soit 11,3/20	13,6/25 soit 10,8/20	18/25 soit 14,4/20	14/25 soit 11,2/20
Niveau A2	15,9/25 soit 12,7/20	16,2/25 soit 12,9 /20	17/25 soit 13,6/20	<b>11,4/25 soit 9,1/20</b>
Niveau B1	<b>12,1/25 soit 9,7/20</b>	14,5/25 soit 11,6/20	17/25 soit 13,6/20	<b>11,1/25 soit 8,88/20</b>

→ Les résultats traduisent une sur-représentation des travaux oraux réalisés avec les élèves, et plus encore la production orale, champ de compétence dans lequel les élèves obtiennent les meilleurs résultats. La production écrite en revanche reste très fragile et devra faire l'objet d'une attention bien plus soutenue.

Il y a là une fragilisation également de la capacité des élèves à intégrer une formation et à réussir et plus largement à prendre leur place dans la société.

Les résultats traduisent une absence de travail équilibré des 4 compétences langagières et plus généralement un travail insuffisant de l'écrit, en production et en réception. Il nous faut collectivement travailler à un apprentissage équilibré de l'ensemble des compétences langagières pour ces élèves.

### Réussite à l'examen

Niveau A1	64,4%
Niveau A2	75%
Niveau B1	63,6%

→ Un tiers des élèves, a minima, n'obtient pas le DELF, invitant à renforcer la préparation lorsque ces derniers sont engagés dans l'examen d'une part, à cibler avec davantage d'acuité les élèves susceptibles de se présenter, le DELF étant un examen, par définition non obligatoire, source prioritairement de valorisation des acquis.

L'examen du DELF exige la mobilisation d'un nombre très conséquent d'enseignants, professeurs habilités à corriger les épreuves et à faire passer les épreuves orales, comme professeurs non habilités mais apportant leur concours au service de la passation de l'examen dans l'établissement et de la surveillance des salles.

Que tous soient ici remerciés. C'est un engagement collectif essentiel.